

« Les prétendues chambres à gaz hitlériennes et le prétendu génocide des juifs forment un seul et même mensonge historique, qui a permis une gigantesque escroquerie politico-financière, dont les principaux bénéficiaires sont l'Etat d'Israël et le sionisme international et dont les principales victimes sont le peuple allemand – mais non pas ses dirigeants – et le peuple palestinien tout entier. »

RAPPORT SUR LA SITUATION DE L'ANTISEMITISME EN SUISSE ROMANDE

Année 2007

Sommaire

- Mise en place d'un recensement..... 3
- Définition de l'antisémitisme 4
- Examen de la situation de l'antisémitisme..... 6
- Conclusion..... 9
- Recommandations 13

- **Liste des actes antisémites recensés 14**

Annexe 1

- Point sur les dispositifs législatifs, de sensibilisation et de formations mis en place 22
 - Service spécialisé extrémisme dans l'armée..... 22
 - Politiques romandes en faveur de la lutte contre le racisme et l'antisémitisme 23

Annexe 2

- Législation en Suisse..... 32

Mise en place d'un recensement

Depuis octobre 2003, la CICAD veille à informer les différentes communautés et organisations juives de cette initiative visant à collecter, enregistrer et analyser:

- les témoignages des victimes;
- les documents et textes sur lesquels la CICAD a été alertée.

Chaque information est soigneusement répertoriée. Chaque interlocuteur est soumis à un questionnaire rigoureux dont l'objectif est de recueillir le maximum d'informations afin de pouvoir, par la suite, les contrôler et les analyser. Chaque cas est traité et la CICAD réagit selon les circonstances.

Il est certain que tous les actes antisémites ne sont pas systématiquement portés à la connaissance de la CICAD, certaines personnes éprouvant une appréhension à témoigner ou ne connaissant pas suffisamment la CICAD.

Ce document est l'occasion de vous livrer le fruit de nos analyses de la situation qui prévaut en Suisse romande.

Définition de l'antisémitisme

«Antisémitisme» signifie, dans son acception commune: «une attitude d'hostilité à l'égard des minorités juives, quel que soit, d'ailleurs, le motif de cette hostilité».¹ Cette hostilité peut aller d'une aversion individuelle jusqu'à des formes de persécution idéologiques et institutionnalisées.

Le Département d'Etat américain a publié en mars 2008 son *Contemporary Global Anti-Semitism Report*², dont le volet consacré à la définition de l'antisémitisme permet d'appréhender de manière plus globale la complexité des diverses formes que revêt l'antisémitisme:

«[...] **l'antisémitisme est un phénomène adaptatif et continue de prendre de nouvelles formes.** Des efforts ont été entrepris durant la dernière décennie pour déterminer une façon de collecter les données sur l'antisémitisme qui corresponde à ses manifestations contemporaines.

Le Centre européen de surveillance du racisme et de la xénophobie [European Monitoring Center on Racism and Xenophobia ; EUMC] – en étroite collaboration avec le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme de l'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe [OSCE], des experts internationaux de l'antisémitisme et des organisations de la société civile – a entrepris d'examiner une approche commune pour la collecte de données sur l'antisémitisme. Cet effort a conduit à la rédaction d'une Définition de travail de l'antisémitisme. La Définition de l'EUMC fournit un cadre utile pour l'identification et la compréhension du problème [...]:

«L'antisémitisme est une certaine perception des Juifs, qui peut s'exprimer comme une haine envers les Juifs. Des manifestations rhétoriques et physiques d'antisémitisme sont dirigées contre des individus juifs ou non-juifs et / ou contre leurs propriétés, contre les institutions de la communauté juive et contre des installations religieuses.»

[...] l'EUMC fournit un texte explicatif qui décrit les types d'actes qui peuvent être considérés comme antisémites:

"De telles manifestations [d'antisémitisme] pourraient également viser l'Etat d'Israël, perçu comme une collectivité juive. L'antisémitisme accuse fréquemment les Juifs de conspirer pour nuire à l'humanité, et est souvent utilisé pour blâmer les Juifs comme étant "la raison pour laquelle les choses vont mal". Il est exprimé oralement, par écrit, sous des formes visuelles, ainsi que par l'action, et emploie de sinistres stéréotypes et des traits de caractère négatifs.

Des exemples contemporains d'antisémitisme dans la vie publique, dans les médias, à l'école, sur le lieu de travail et dans la sphère religieuse peuvent [...] inclure, sans y être limité:

- Le fait d'appeler à, d'aider ou de justifier le meurtre ou le mal causé aux Juifs au nom d'une idéologie radicale ou d'une vision religieuse extrémiste.

1. Encyclopédie
Universalis

2. United States
Department of State,
*Contemporary Global
Anti-Semitism : A report
provided to the United
States Congress*, mars
2008

- *Le fait de faire des allégations fallacieuses, déshumanisantes, diabolisantes ou stéréotypées à propos des Juifs en tant que tels, ou du pouvoir des Juifs en tant que collectivité – telles que, particulièrement mais non exclusivement, le mythe d'un complot juif mondial ou des Juifs contrôlant les médias, l'économie, le gouvernement ou d'autres institutions sociales.*
- *Le fait d'accuser les Juifs en tant que peuple d'être responsables de méfaits réels ou supposés commis par un simple individu ou groupe juif, ou même d'actes commis par des non-juifs.*
- *Le fait de nier les faits, la portée, les mécanismes (p. ex., les chambres à gaz) ou l'intentionnalité du génocide du peuple juif par l'Allemagne national-socialiste et ses défenseurs et complices durant la Deuxième Guerre mondiale (l'Holocauste).*
- *Le fait d'accuser les Juifs en tant que peuple, ou Israël en tant qu'Etat, d'avoir inventé ou d'exagérer l'Holocauste.*
- *Le fait d'accuser les citoyens juifs d'être plus loyaux envers Israël, ou envers les priorités supposées des Juifs dans le monde, qu'aux intérêts de leur propre nation.*

Des exemples de la manière dont l'antisémitisme se manifeste en rapport avec l'Etat d'Israël [...] pourraient inclure:

- *Le fait de nier au peuple juif son droit à l'auto-détermination.*
- *Le fait d'appliquer un double standard en réclamant [d'Israël] un comportement qui n'est exigé ou attendu d'aucune autre nation démocratique.*
- *Le fait d'utiliser les symboles et images associées à l'antisémitisme classique (p.ex., l'affirmation que les Juifs ont tué Jésus ou les accusations de meurtre rituel) pour caractériser Israël ou les Israéliens.*
- *Le fait de dresser des comparaisons entre la politique israélienne et celle des nazis.*
- *Le fait de tenir les Juifs pour collectivement responsables des actions de l'Etat d'Israël."*

L'EUMC précise, cependant, que la critique d'Israël similaire à celle élevée contre n'importe quelle nation ne peut être regardée en soi comme antisémite.»³

Examen de la situation de l'antisémitisme - année 2007

L'examen de la situation de l'antisémitisme en Suisse romande nous amène à constater que les problématiques antisémites s'expriment sous diverses influences majeures:

1. Historico-politique

Il s'agit du vieil antisémitisme européen imaginant les Juifs infiltrer la société civile, accusant les Juifs d'avoir inventé la Shoah et de l'instrumentaliser afin de créer à dessein un sentiment de culpabilité au sein de la population non juive. Les Juifs sont ainsi accusés d'inventer ou d'exagérer une situation afin de servir leurs intérêts. Nombreux sont ceux qui croient ce phénomène désuet. Hélas, ces accusations sont toujours d'actualité.

Certains exemples topiques sont révélateurs de la persistance de cette problématique. Ainsi, le tract déposé dans plusieurs boîtes aux lettres genevoises en avril 2007 et sur lequel on peut lire le texte suivant: «*Les prétendues chambres à gaz hitlériennes et le prétendu génocide des juifs forment un seul et même mensonge historique, qui a permis une gigantesque escroquerie politico-financière, dont les principaux bénéficiaires sont l'Etat d'Israël et le sionisme international et dont les principales victimes sont le peuple allemand – mais non pas ses dirigeants – et le peuple palestinien tout entier*».

De même, ce courriel envoyé à un grand nombre de conseillers nationaux en janvier 2007 et dans lequel il est question d'«*excès idéologiques*» de «*jeunes historiens juifs*» en rapport avec l'affaire des fonds juifs en déshérence. En clair, l'auteur de ce texte soutient la thèse que les membres de la Commission Bergier, ainsi qu'un certain nombre de politiciens suisses auraient été corrompus par des Juifs et se seraient ainsi rendus «*aux thèses de l'ennemi*», comme en témoigne l'extrait suivant: «*Ce qui discrédite Ruth Dreifuss, Flavio Cotti et J.F. Bergier... Ils reçurent le Prix Mount Scopus décerné par l'Université hébraïque de Jérusalem en 1999 pour Dreifuss, et l'an 2000 pour Bergier, au moment même où Sa Commission était en plein travail... dans de telles circonstances accepter ce prix était un geste hautement déplacé et corruptible sur le travail et l'Ethique de la Commission, qui perdait son impartialité et son prestige [...] Donc, l'ex conseillère fédérale n'a jamais respecté la séparation des pouvoirs de l'Etat et la Religion Juive... Il faut signaler le comportement scandaleux de Flavio Cotti en 1997, comme Président de la Confédération et chef du DFAE... Il est allé se prosterner et se soumettre (au nom du Peuple Suisse) dans le bureau privé à New-York de Edgar Bronfman président du CJM [...] Pour sa soumission Flavio Cotti n'a pas été <oublié par les juifs>... La Fondation Juive <Fischhof> lui a remis un <Prix doté de cinquante mille francs,>» (sic)*

2. Géopolitique:

Le conflit israélo-palestinien sert à justifier toute expression de violence verbale ou physique à l'encontre des Juifs. Le même prétexte est utilisé pour accuser Israël ou toute autre personne lui apportant son soutien. Aujourd'hui, le simple fait d'affirmer son soutien à Israël devient périlleux. L'instrumentalisation du conflit favorise un antisémitisme exacerbé. Parallèlement, certaines organisations, estimant que l'antisémitisme représente un frein dans leur combat pour la cause palestinienne, mettent en cause l'existence même de la problématique antisémite.

Ce phénomène a été bien résumé par le rédacteur en chef du *Nouvelliste*, Jean-François Fournier, dans un article intitulé *Dialogue – Juif, Suisse, Israélien* et publié sur son blog à la suite de certains amalgames faits à l'occasion de la guerre au Liban: «C'est fou comme on oublie le poids des mots lorsqu'on subit le choc des photos... En pleine intervention israélienne au Liban, en 2006, Le *Nouvelliste* s'est ainsi fait l'écho de l'émotion de certains de ses lecteurs à l'heure vespérale du *Téléjournal*. Et parce que les journalistes sont humains, l'émotion l'a, ici ou là, emporté sur la précision. Aucun journaliste du NF n'est antisémite, mais quatre lettres publiées dans ces colonnes ont été mal perçues par des citoyens suisses appartenant aux communautés juives de ce pays. Au lieu de parler des actions militaires conduites par Tshal sur mandat du gouvernement israélien, certains intervenants y évoquaient en effet "le Liban martyrisé par les descendants des ex-victimes de la Shoah", ou y stigmatisaient "un peuple devenu expert en chaos".

"Une partie de ma famille n'est pas rentrée des camps, me dit Johanne Gurfinkiel, l'actuel Secrétaire général de la CICAD (Coordination Intercommunautaire Contre l'Antisémitisme et la Diffamation). [...] je ne peux que me sentir blessé par la globalisation d'un propos qui m'associe de fait à une politique, à une armée, avec qui je pourrais parfaitement ne rien avoir à faire...". Il a raison. Formellement. Ethiquement. Même si j'aime le Liban. Même si je suis sensible à la cause palestinienne. Même si autour d'une pizza, on n'a pu éviter de tout mélanger: les tensions internationales et interreligieuses, le Proche-Orient, Israël, la Palestine, la guerre, la paix, Jérusalem, le droit des uns et des autres à un état viable, l'antisémitisme, la Suisse, l'UDC, les médias.

Comme le professait Jacques-Marie Emile Lacan, "le dialogue paraît en lui-même constituer une renonciation à l'agressivité". Et à la guerre?»⁴

Il est d'ailleurs emblématique de constater que le seul commentaire laissé sur le blog en réponse à cet article a le contenu suivant: «Au sujet de votre papier de ce 10 novembre "dialogues, Juif, Suisse, Israélien" je tiens à vous dire que pour le lecteur que je suis, il est risqué d'écrire sur la politique guerrière que mène L'Israël [sic] à l'encontre des palestiniens, cela sans être traité par la CICAD, d'antisémite, de raciste et de xénophobe.

En effet, les descendants des ex-victimes de la Shoah devraient s'en souvenir des souffrances qu'a connu le peuple d'Israël par le régime nazi et faire preuve de plus d'humanité envers ces populations (souvent affamées) et non maintenir une politique de répression permanente et d'appropriation de leurs terres que les colons juifs imposent aux palestiniens par la force, ou tout au moins par une logique du fait accompli. Et, maintenant que pense-t-elle l'opinion publique sur les israéliens qui, sans vergogne encerclent ce futur Etat par la construction du mur de la honte!»⁵

Le conflit israélo-palestinien sert à justifier toute expression de violence verbale ou physique à l'encontre des Juifs.

4. Jean-François Fournier, rédacteur en chef du *Nouvelliste*, *Dialogue – Juif, Suisse, Israélien*, 9 novembre 2007 – article consultable à l'adresse suivante: <http://monpetitcinema.blog.lenouvelliste.ch/2007/11/09/dialogues-juif-suisse-israelien>

5. Commentaire du 11 novembre 2007 – consultable à l'adresse suivante: <http://monpetitcinema.blog.lenouvelliste.ch/2007/11/09/dialogues-juif-suisse-israelien>

Sous le fallacieux prétexte du débat historique et de la liberté d'expression, des débats émergent en Suisse en vue de réétudier l'histoire de la Shoah ou des génocides.

3. Religieuse

L'Eglise a fait son examen de conscience sur sa responsabilité dans l'extermination des Juifs depuis près de deux mille ans. Sous l'impulsion du concile Vatican II, notamment du Décret conciliaire *Nostra Aetate* de 1965, l'Eglise catholique a travaillé à expurger de son enseignement et de sa pratique toute trace d'antisémitisme.

Contrairement au christianisme, ce travail de remise en question de l'enseignement et des textes n'a pas été fait par l'islam et en particulier par les franges les plus radicales. Par le biais de prêches dans les mosquées, d'ouvrages diffusés par des librairies musulmanes, sur les chaînes de télévision, sur Internet, se propagent des théories antisémites dans lesquelles se mêlent amalgames divers sur les Juifs et/ou Israël.

4. Psychologique

L'apanage de la souffrance. Il s'agit, pour certains, d'établir une véritable concurrence entre les victimes: l'émergence de débats sordides et interminables sur la comparabilité des crimes et des souffrances. Les oppositions se déplacent et les victimes luttent entre elles plutôt que de faire front commun.⁶

«Oui, il faut parler de la Shoah. Oui, il faut se battre afin que l'histoire de l'esclavage soit connue du grand public. Non, une tragédie n'exclut pas l'autre [...]»⁷

Un exemple de cette concurrence des victimes nous est donné dans un texte, publié sur le site internet de l'Aide Sanitaire Suisse aux Palestiniens (ASSP) et qui contient les passages suivants: «Il y eut une chasse aux juifs (qui n'a cependant rien à voir avec la manière dont les soldats israéliens chassent les Palestiniens, au fusil à lunette, au char, au bulldozer etc.), qui furent rassemblés et transportés par autobus de la RATP dans des camps, des camps, je crois, administrés par des juifs [...]»; «Compte tenu de ce que nous voyons aujourd'hui, les policiers français des années 1940 et l'ensemble des fonctionnaires du gouvernement de Vichy s'occupant de cette question furent de vrais gentlemen. En tout cas des humains hautement civilisés comme il ne semble y en avoir qu'en Europe [...]»⁸

5. Négationnisme

Terme spécifiquement élaboré pour désigner l'affirmation que le génocide pratiqué par l'Allemagne nazie (l'extermination des Juifs, des Tziganes, des handicapés, des patients des asiles et de toutes les autres minorités et «asociaux») n'aurait pas eu lieu, et relèverait d'un mythe: négation de l'existence de chambres à gaz, ou affirmation que ces installations ne servaient qu'à la désinfection (épouillage), etc.

Les acteurs suisses du négationnisme doivent, en raison de l'arsenal législatif, faire preuve de discrétion. Hormis les quelques tracts et courriers diffusés dans les boîtes aux lettres avec l'inscription «*Holocauste c'est du bidon*», nous constatons un recul certain des thèses négationnistes.

Enfin, sous le fallacieux prétexte du débat historique et de la liberté d'expression, des débats émergent en Suisse en vue de réétudier l'histoire de la Shoah ou des génocides. Il s'agit d'une tentative dangereuse de retour sur le passé, une réhabilitation des thèses les plus inacceptables.

6. Du culte des héros à la concurrence des victimes, Jean-Michel Chaumont, chercheur qualifié du Fonds national de la recherche scientifique – Université catholique de Louvain, Belgique

7. Calixthe Beyala réagissant aux propos de Dieudonné – *Le Monde* - 22 février 2005

8. Manfred Stricker, *Entre le passé et le présent une curieuse relation: l'un modifie l'autre*, 1^{er} août 2007 – texte consultable à l'adresse suivante: www.assp.ch/cms/index.php?option=com_content&task=view&id=71&Itemid=60

Conclusion

Le tableau récapitulatif des actes antisémites recensés pour l'année 2007 en Suisse romande (cf. *annexe 1 – page 35*) montre une nette diminution du nombre d'actes antisémites par rapport à l'année 2006. Les chiffres actuels se rapprochent de ceux de l'année 2004.

Cependant, le travail à accomplir reste important. Certains éléments d'information nous conduisent à une certaine inquiétude.

L'inquiétude persiste face au nombre d'actes recensés. Les résultats ne représentent qu'un certain nombre des actes antisémites commis en Suisse romande qui restent difficile à quantifier.

Nous sommes conscients de l'importance des défis qu'il reste à relever.

1- Attitudes anti-juives et anti-israéliennes en Suisse⁹

«[...] 10% de la population résidente en Suisse a des attitudes antisémitiques systématiques. Une autre couche de 28% tend à donner son accord à des stéréotypes antijuifs.

C'est la conclusion de l'étude "Attitudes anti-juives et anti-israéliennes en Suisse", menée par l'institut de recherche gfs.berne sous le patronat de la Commission fédérale contre le racisme (CFR) et en collaboration avec le magazine hebdomadaire [...] *Tachles*. Même si les Juifs et les Juives sont, en Suisse aujourd'hui, encore victimes de stéréotypisations, ces dernières sont toutefois dans leur majorité teintées positivement.

[...] Actuellement seulement 29% des personnes sont du point de vue de l'argument que la Suisse aurait subi des chantages de la part d'organisations juives en raison de sa politique pendant la Seconde guerre mondiale.

[...] Enfin, 37% de la population ont une attitude tout à fait positive envers leurs prochains juifs. [...]»¹⁰

2- Contemporary Global Anti-Semitism Report ¹¹

«L'antisémitisme contemporain se manifeste [aussi bien] de manière subtile et manifeste, que ce soit dans des endroits où se trouvent d'importantes communautés juives ou dans des endroits où vivent peu de Juifs. Les crimes antisémites vont des actes de violence, incluant des attaques terroristes contre des Juifs, à la profanation et destruction de propriété juives telles que des synagogues et des cimetières. La rhétorique antisémite, les théories du complot, ainsi que d'autres propagandes, circulent largement et rapidement grâce à la télévision par satellite, la radio et internet.

Des formes traditionnelles d'antisémitisme persistent et peuvent être trouvées tout autour du globe. Des diatribes antisémites classiques, telles que "Les protocoles des sages de Sion" et "Mein Kampf", restent courantes. Les Juifs continuent d'être accusés de meurtres rituels, de double allégeance, ainsi que [d'exercer une] influence indue sur la politique gouvernementale et les médias, et les symboles et images associées à de vieilles formes d'antisémitisme perdurent. Ces formes flagrantes d'antisémitisme, souvent liées au nazisme et au fascisme, sont considérées comme inacceptables par

9. Attitudes anti-juives et anti-israéliennes en Suisse, étude publiée en mars 2007 par l'institut gfs.berne

10. Communiqué de presse de l'institut gfs.berne relatif à la publication de l'étude Attitudes anti-juives et anti-israéliennes en Suisse – 30 mars 2007

11. United States Department of State, Contemporary Global Anti-Semitism: A report provided to the United States Congress – mars 2008

une majorité [de personnes] dans les nations démocratiques d'Europe de l'Ouest, d'Amérique du Nord et au-delà, mais elles sont adoptées et employées par les franges extrêmes [de la population].

L'antisémitisme s'est avéré être un phénomène adaptatif. De nouvelles formes d'antisémitisme ont évolué. Elles incluent souvent des éléments de l'antisémitisme traditionnel. Cependant, le trait distinctif du nouvel antisémitisme est la critique du sionisme ou de la politique israélienne qui – que ce soit intentionnellement ou non – a comme effet de promouvoir les préjugés contre tous les Juifs en diabolisant Israël et les Israéliens et en attribuant les fautes [d'] Israël, à son caractère juif.

Ce nouvel antisémitisme est courant au Proche-Orient et dans les communautés musulmanes en Europe, mais n'est pas limité à ces populations. [...] Mais l'effet global d'une critique acharnée d'Israël, couplée avec un manque d'attention portée aux régimes qui sont, de manière flagrante, coupables de graves violations, est de renforcer l'idée que l'Etat juif est l'une des sources, si non la plus grande source, du non-respect du droit des autres et, ainsi, d'encourager, intentionnellement ou non, l'antisémitisme.

Le fait de comparer la politique israélienne contemporaine à celle des nazis est de plus en plus courant. L'antisémitisme déguisé en critique du sionisme ou d'Israël échappe souvent à la condamnation car il peut être plus subtil que les formes traditionnelles d'antisémitisme et le fait de promouvoir l'antisémitisme peut ne pas être le but conscient de l'auteur [d'une telle critique]. La politique et les actions israéliennes doivent être sujettes à la critique et à un examen responsables, de la même manière que celles de n'importe quel autre pays. Parallèlement, ceux qui critiquent Israël ont la responsabilité de considérer les effets que leurs actions pourraient avoir dans l'incitation à la haine des Juifs. A certains moments, l'hostilité envers Israël a dérivé vers une violence physique dirigée contre les Juifs en général. Il y a eu, par exemple, un net regain d'incidents antisémites dans le monde pendant le conflit entre le Hezbollah et Israël, durant l'été 2006.

Il est de plus en plus admis que les gouvernements ont la responsabilité d'agir contre l'antisémitisme sociétal. Mais au lieu d'agir pour éteindre le feu de l'antisémitisme, certains leaders et gouvernements irresponsables entretiennent les flammes de la haine antisémite à l'intérieur de leur propre société et même au-delà de leurs frontières. Le président iranien Mahmoud Ahmadinejad a activement promu la négation de l'Holocauste, la population juive d'Iran fait face à une discrimination officielle et les agences de presse officielles produisent régulièrement de la propagande antisémite. Le gouvernement syrien diabolise régulièrement les Juifs à travers des déclarations publiques et de la propagande officielle. En Biélorussie, des entreprises d'Etat produisent et distribuent librement du matériel antisémite. Et au Venezuela, le Président Hugo Chavez a publiquement diabolisé Israël et utilisé des stéréotypes concernant l'influence et le contrôle des Juifs sur la finance, tandis que les médias soutenus par le gouvernement vénézuélien sont devenus des vecteurs de discours antisémites, de même que les médias gouvernementaux en Arabie saoudite et en Egypte.

Ailleurs, malgré une condamnation officielle et des efforts pour combattre le problème, l'antisémitisme sociétal continue à exister. En Pologne, la station de radio catholique conservatrice Radio Maryja est l'un des médias les plus violemment antisémite d'Europe. L'Académie interrégionale des chefs du personnel, une institution privée d'Ukraine, plus communément connue sous l'acronyme MAUP, est l'une des institutions dont l'antisémitisme est le plus persistant en Europe de l'Est. En Russie et dans d'autres pays où la xénophobie est répandue, comme certains pays en Europe

centrale et de l'Est, l'antisémitisme traditionnel reste un problème. En France, en Allemagne, au Royaume-Uni et ailleurs, l'antisémitisme reste une préoccupation significative. Un regain récent d'incident antisémite a été noté en Argentine, en Australie, au Canada, en Afrique du Sud et ailleurs.

Aujourd'hui, plus de 60 ans après l'Holocauste, l'antisémitisme n'est pas qu'un fait historique, c'est un fait d'actualité. Tout autour du globe, des gouvernements responsables, des organisations intergouvernementales, des groupes non-gouvernementaux, des leaders religieux, d'autres personnalités respectées, ainsi que des hommes et femmes ordinaires travaillent pour renverser la tendance inquiétante notée dans ce rapport. Il reste encore beaucoup à faire dans les domaines clés de l'éducation, la tolérance, la promotion, la législation et l'application de la loi, avant que l'antisémitisme, dans toutes ses horribles formes, soit enfin confiné au passé.»¹²

3- Questionnaire de la CICAD aux candidats romands aux élections fédérales 2007

A la veille des élections fédérales, la CICAD a jugé utile de faire connaître aux électeurs le positionnement des candidats romands sur des sujets qui la préoccupent. Mi-juillet 2007, la CICAD adressait donc à 476 candidats romands un questionnaire portant tant sur la politique intérieure (norme pénale antiraciste, antisémitisme, symboles rappelant le nazisme et le fascisme, etc.) que sur la politique extérieure (l'Iran, le conflit israélo-palestinien, le Hezbollah, le Hamas, etc.). Les réponses possibles étaient majoritairement fermées de manière à favoriser un positionnement clair et sans équivoque¹³.

278 candidats, soit 58.4%, ont répondu à ce questionnaire. Les réponses obtenues ont permis de dégager un certain nombre d'enseignements, notamment ce qui suit.

En ce qui concerne la politique intérieure, les candidats se sont montrés dans l'ensemble plutôt concernés par les problématiques liées à l'antisémitisme, puisque:

- 91% des candidats se sont prononcés en faveur du maintien ou du renforcement de la norme pénale antiraciste (art. 261bis CPS) (5% des candidats ont toutefois déclaré préférer un allègement et 3,2% ont carrément choisi l'abolition de cette norme);
- 93% des candidats pensent que les actes graves d'antisémitisme survenus en Suisse ces dernières années sont scandaleux (1% ont toutefois déclaré penser que c'est l'attitude des Juifs qui en est en partie responsable);
- trois quarts des candidats sont favorables à une loi interdisant le port et l'utilisation de signes adoptés par le nazisme et le fascisme.

Cependant, la fréquence de l'antisémitisme en Suisse est cependant peu connue des candidats, dont la quasi moitié le considère comme «plutôt rare».

4- Attente de résultats pour les affaires de la Tour de Peilz et de Hekhal Haness

Deux actes commis contre des lieux importants pour la communauté juive restent, à ce jour, irrésolus. Il s'agit, d'une part, de la profanation du cimetière juif de la Tour de Peilz, en mai 2005 («Un des [actes antisémites] les plus graves commis ces dernières années en Suisse romande»¹⁴), et d'autre part, de l'incendie de la synagogue



La Tour-de-Peilz, mai 2005.

Aujourd'hui, plus de 60 ans après l'Holocauste, l'antisémitisme n'est pas qu'un fait historique, c'est un fait d'actualité.

12. Traduction CICAD.

13. Le questionnaire, les réponses reçues et l'analyse détaillée des résultats peuvent être consultés sur le site de la CICAD, à l'adresse suivante: www.cicad.ch/index.php?id=776

14. CICAD – communiqué de presse du 7 mai 2007



Hekhal Hanes de Genève, en mai 2007. Concernant ce dernier, si l'enquête a pu démontrer qu'il s'agissait bien d'un acte criminel¹⁵, elle n'a pas encore permis d'en déterminer les motifs, ni d'appréhender le ou les auteur(s).

Genève,
mai 2005.

5. Perspectives

Malgré la baisse constatée des actes commis en 2007, un certain antisémitisme latent reste toutefois présent au sein de la population suisse. **L'expression de cet antisémitisme fluctue en fonction d'événements ou d'actualités liés à la politique nationale ou internationale.** Un écho médiatique lui est souvent donné sans qu'une critique systématique ne soit faite. De tels débordements avaient déjà été constatés lors de la crise des «fonds en déshérence» (fin des années 90), ainsi que lors du débat sur la libéralisation de l'abattage rituel (2001-02). En 2006, c'est la guerre entre Israël et le Hezbollah qui avait servi de prétexte à de telles manifestations d'antisémitisme. Au moment où nous écrivons ces lignes, une autre «affaire» est en cours: le voyage de la Conseillère fédérale Micheline Calmy-Rey en Iran et les réactions émises notamment par deux organisations: le Congrès juif mondial et l'Anti-Defamation League. Si le ton utilisé par ces deux organisations pour critiquer ce voyage manque de nuances, de nombreuses réactions en Suisse (courriers de lecteurs, réactions d'internautes sur des forums) ont dépassé la simple indignation, glissant très clairement vers l'antisémitisme. Voici quelques exemples qui trouveront leur place dans le rapport de la CICAD pour l'année 2008:

15. Communiqué de presse de M. Michel Graber, Juge d'instruction de la République et canton de Genève – 1^{er} juin 2007

16. Lettre de lecteur parue dans *Le Courrier* du 2 avril 2008

17. Commentaire publié sur le site internet du *Matin*, le 7 avril 2008, en réaction à l'article *Une campagne de pub accuse la Suisse de financer le terrorisme* du 6 avril 2008 (http://www.lematin.ch/fr/actu/suisse/une-campagne-de-pub-accuse-la-suisse-de-financer-le-terrorisme_9-129871)

18. Commentaire publié sur le site internet du *Matin*, le 8 avril 2008, en réaction à l'article *Micheline Calmy-Rey en «madone soumise»* du 18 mars 2008 (http://www.lematin.ch/fr/actu/suisse/micheline-calmy-rey-en-madone-soumise_9-118075)

19. Lettre de lecteur parue dans *Coopération* du 8 avril 2008

20. Commentaire publié sur le site internet du *20 Minutes*, le 9 avril 2008, en réaction à l'article *La Suisse accusée de financer le terrorisme* du 8 avril 2008 (<http://www.20min.ch/ro/rechercher/story/10036989>)

- «[...] Il s'agit là d'une ingérence inacceptable dans les affaires de notre pays. On pourrait hausser les épaules et regarder ailleurs, comme d'habitude, préférant accepter l'humiliation plutôt que de froisser le puissant lobby sioniste. Pour ma part, je considère que c'en est trop, et je voudrais poser une question à nos élus et à la classe politique en général: la Suisse va-t-elle faire preuve de dignité et réagir contre cette nouvelle atteinte à sa souveraineté? Ou, par peur d'être traitée d'antisémite, va-t-elle s'aplatir une nouvelle fois devant un Etat qui assassine tous les jours, dans l'impunité totale et l'indifférence générale, des civils soumis à un siège moyenâgeux, un Etat doté, en toute illégalité, de l'arme nucléaire, un Etat qui a usurpé les terres de centaines de milliers de Palestiniens dépossédés par la terreur, un Etat qui, barricadé derrière l'horreur de la Shoah, se permet de fouler aux pieds tous les accords passés tant bien que mal avec les Palestiniens et ose se poser en donneur de leçons à un Etat démocratique. [...]»¹⁶
- «C'est pas possible. ILS ne nous laisseront donc jamais en PAIX? Parfaitement: la Palestine, le Liban, le monde entier doit être à leur merci!!! Voyons, ils sont les élus de dieu, alors nous leurs devons bien cela!!!!»¹⁷
- «Bravo a Madame la Conseillère Fédérale! Ne nous laissons pas impressionner par le Sionisme International et soyons justes. L'Iran est un pays magnifique, culturellement intéressant, plein de gens très bien et je me demande pourquoi un tel tollé. Moi je dis encore bravo! Soyons intransigeants avec les pressions de la Juiverie Internationale et, à la rigueur, ré-iterons ce genre d'exploit»¹⁸
- «C'est vraiment scandaleux de dénigrer la Suisse comme le font les Juifs depuis quelques temps [...]»¹⁹
- «C'est bien de voir le vrai visage de sionisme [sic] qui sème la terreur depuis plus de 100 ans dans le monde. Il est à l'origine de beaucoup de conflits entre les civilisations.»²⁰

Recommandations pour la lutte contre l'antisémitisme

- **La lutte contre le racisme et l'antisémitisme doit se concevoir dans une approche d'éducation et de prévention.** Des initiatives restent à prendre dans les établissements scolaires afin de prévenir les phénomènes de racisme et d'antisémitisme, malheureusement trop souvent constatés.
- **Nous préconisons de ne pas associer systématiquement la lutte contre le racisme et l'intégration des étrangers.** Une telle association laisse penser que la problématique du racisme et de l'antisémitisme se rattache nécessairement à la question de l'intégration des étrangers. Le racisme n'est pas uniquement lié à la politique d'intégration des étrangers, il touche des citoyens suisses, cibles d'attaques en raison de leur appartenance religieuse (par exemple: des Juifs sont installés en Suisse depuis le III^e siècle), de leur couleur de peau, etc.
- **Il incombe à chacun de nos élus d'être vigilant face à chaque acte antisémite.** Chaque acte est un coup porté aux valeurs que nous défendons tous.
- **Les médias doivent faire montre de vigilance** quant à la publication de certains textes ou courriers des lecteurs. La liberté d'expression n'autorise pas les opinions et amalgames antisémites.

Liste des actes antisémites recensés

1 - Les actes graves²¹

19-22 mars 2007

Genève – A l'occasion d'une exposition réalisée par l'Association des Etudiants Israélites de Genève (ADEIG) sur le campus d'Uni Mail et s'intitulant «*Un autre regard*», un certain nombre d'étudiants ont été pris à parti et insultés. Les phrases suivantes ont notamment été entendues: «*Sale juive*», «*Vous allez tous crever dans 50 ans*», «*Dommage qu'ils ne vous aient pas tous tués un par un*».

Le dernier jour de l'exposition, un groupe d'environ 20 personnes s'est approché des exposants, qui se sont alors retrouvés pris sous une avalanche de menaces, critiques et insultes.

26 mai 2007

Genève – Un homme s'est approché d'un jeune juif devant la synagogue du Beit 'Habad et a tenté, sans dire un mot, de lui envoyer un coup dans la mâchoire. Sa tentative ayant été contrée, l'homme a pris la fuite.

2 - Les actes sérieux²²

Janvier 2007

Genève – La mezouza placée à la porte d'entrée d'un appartement a été subtilisée.

3 janvier 2007

Genève – Des croix gammées ont été découvertes sur une affiche publicitaire, à proximité de la synagogue Beit Yaakov.

Février 2007

Lausanne (VD) – Un enfant a été insulté («*sale juif*») à l'école et dans le bus scolaire.

9 Février 2007

Genève – Plusieurs associations ont reçu un pamphlet intitulé «*Gazette des fous de Dieu, des guignols autoproclamés et autres manches à couilles diplômés*». Ce document comporte, entre autres, un certain nombre d'assertions et caricatures à caractère antisémite:

- à la page 1, en parlant de Pascal Couchepin: «*Pinocchio Couchepine [sic], ce 1/4 de juif [...]*»;
- à la page 3, en parlant de Nicolas Sarkozy: «*Il est vrai qu'avec Cécilia sa pétasse youpine [...], il est bien accompagné. Ces relations particulières avec le Grand*

21. Atteinte à l'intégrité des gens et des biens. Typiquement: agression, harcèlement, bousculade, menaces ciblées, désacralisation ou profanation, incendies ou destruction de bâtiment, intrusion.

22. Atteintes à la sensibilité des personnes et aux biens. Typiquement: courriers, insultes et injures, publications et graffitis ciblés.

Orient de France et avec les tenanciers de synagogues renforcent sa haine du musulman.»;

- à la page 4, sous la photo d'un juif orthodoxe au Mur des Lamentations: *«On n'arrête pas le progrès... Pour quelques piécettes un larbin du peuple élu transmet le message à l'éternel.».*

1^{er} mars 2007

Genève – En sortant de la synagogue, un groupe de personnes s'est fait insulter («*bande de sales juifs*») par une femme.

10 mars 2007

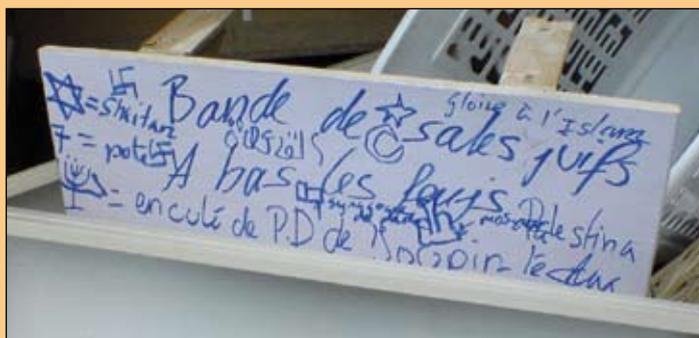
Genève – Des particuliers se rendant à un cours, dans un local appartenant à la communauté juive, se sont trouvés dans l'impossibilité d'ouvrir la porte principale, en raison d'un amas d'ordures jonchant le sol juste devant la porte. Un sac d'ordures ménagères (restes de nourritures, papiers, etc.) avait été vidé devant la porte.

29 mars 2007

Genève – Deux bouteilles de whisky vides ont été jetées et brisées contre les escaliers de l'un des accès de la synagogue Beit Yaakov.

27 avril 2007

Genève – Au matin, un particulier de religion juive a eu la mauvaise surprise de découvrir une série de tags à caractère antisémite sur des meubles qu'il avait déposés dans la rue la veille au soir: «*Sale juif*», «*Youpin de merde*», «*Bande de sales juifs*», «*A bas les feux*», «*Enculé de P.D. de youpin*», «*Gloire à l'islam*», ainsi que des croix gammées, des Etoiles de David et des chandeliers. (Voir photo)



Genève, 27 avril 2007.

29 avril 2007

Genève – En réaction à une information publiée dans les médias selon laquelle le nombre d'actes antisémites en Suisse romande était en baisse, la CICAD a reçu un courrier reprenant cette information et comportant un drapeau d'Israël barré (qui se retrouve également sur l'enveloppe), ainsi que la phrase suivante: «*Au lieu de semer le bordel avec vos contrôles et autres pédanteries grotesques sachez que quoique vous direz, quoique vous ferez vous resterez toujours une bande d'indésirables youpins qui ont diffamé l'ensemble du peuple suisse. Ces faits sont gravés dans la mémoire collective des véritables suisses qui jamais ne vous pardonneront cette infamie.*»

Mai 2007

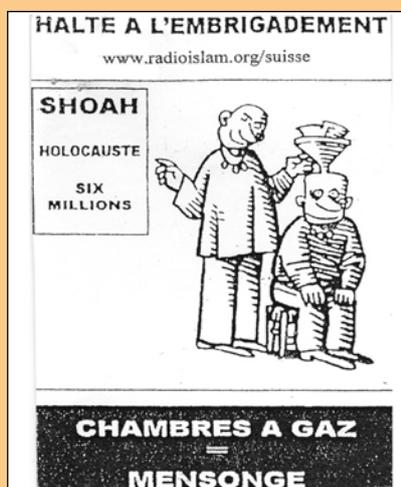
Lausanne (VD) – A plusieurs reprises, des enfants jouant au football dans la cour du centre communautaire juif, samedi après-midi, ont été la cible d'autres enfants qui leur ont jeté des sacs remplis de pommes de pin.

Juin 2007

Prilly (VD) – Un enfant a été victime d'injures antisémites, lors d'un entraînement de hockey.

3 - Les actes préoccupants et indicateurs²³

Genève,
4 janvier 2007



4 janvier 2007

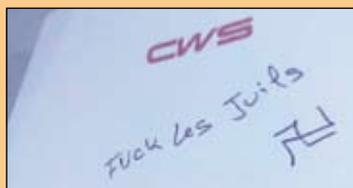
Genève – Un tract négationniste a été déposé dans la boîte aux lettres d'un particulier. Il y est écrit: «Halte à l'embrigadement», «Chambres à gaz = mensonge» et l'on y voit un personnage en train de «bourrer le crâne» à un autre avec un entonnoir et indiquant une affiche où il est écrit «Shoah holocauste six millions». Le tract ne comporte pas de signature mais il indique l'adresse du site www.radioislam.org, sur lequel se trouvent un grand nombre d'écrits antisémites et / ou négationnistes. (Voir tract)

8 janvier 2007

Genève – Un autocollant à caractère antisémite a été découvert en vieille ville de Genève. Il représente une silhouette en train de jeter une Etoile de David dans une poubelle, accompagné du texte suivant «STOP USraël» (Voir photo)



Genève,
8 janvier 2007.



23 janvier 2007

Genève – Un tag a été découvert dans les toilettes, au sous-sol du Collège de Candolle, sur lequel on peut lire «Fuck les Juifs», suivi d'une croix gammée. (Voir photo)

Genève,
23 janvier
2007.

26 janvier 2007

Onex (GE) – Un courriel a été envoyé à un grand nombre de Conseillers nationaux, dans lequel il est question de l'affaire des fonds juifs en déshérence et de prétendus «Excès idéologiques» de «jeunes historiens juifs». En clair, l'auteur de ce courriel, Ernest Nicolet, soutient la thèse selon laquelle les membres de la Commission Bergier, ainsi qu'un certains nombre de politiciens suisses, auraient été corrompus par des Juifs et se seraient ainsi rendus «aux thèses de l'ennemi».

5 avril 2007

Petit-Lancy (GE) – Un tract a été déposé dans plusieurs boîtes aux lettres d'un immeuble d'habitation. Il ne comporte pas de signature et l'on peut y lire le texte suivant:

« Les prétendues chambres à gaz hitlériennes et le prétendu génocide des juifs forment un seul et même mensonge historique, qui a permis une gigantesque escroquerie politico-financière, dont les principaux bénéficiaires sont l'Etat d'Israël et le sionisme international et dont les principales victimes sont le peuple allemand – mais non pas ses dirigeants – et le peuple palestinien tout entier. »

Petit-Lancy, GE, 5 janvier 2007.

23. Typiquement: graffitis non ciblés, propos antisémites divers, publications à caractère antisémite, attitude discriminatoire de responsables politiques.

17 avril 2007

Le Nouvelliste – Rubrique «Courrier des lecteurs»

Suite à une information selon laquelle «un habitant [suisse] sur dix a une attitude systématiquement antisémite et 28 % tendent à partager les clichés antijuifs», une lettre tente d'expliquer, du moins en partie, la tendance antisémite de certaines personnes». Parmi ces explications:

- «L'une d'elles provient certainement de l'affaire des fonds en déshérence. [...] Cet argent n'ira-t-il finalement pas aux profiteurs et spécialement au Congrès juif mondial?»
- «Une autre raison pourrait être le conflit au Proche-Orient qui s'éternise [...] Tant que les Américains soutiendront Israël dans ce conflit, il peut encore durer des décennies.»
- «Les juifs excitent aussi la jalousie, car beaucoup d'entre eux détiennent des leviers de commande de la haute finance internationale.»
- «Personnellement, j'ai l'impression que le juif se sent facilement attaqué, qu'il supporte mal les critiques, même objectives.»



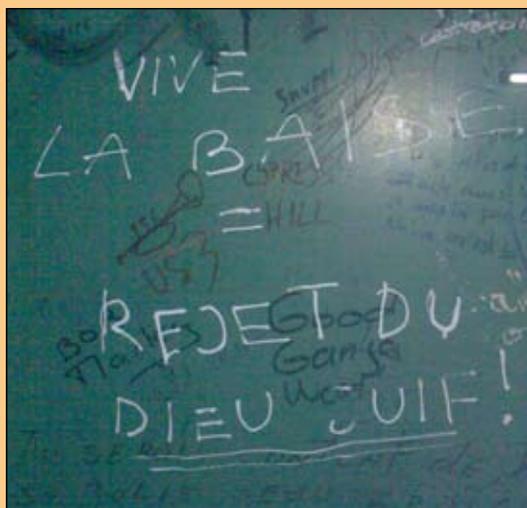
23 avril 2007

Genève – Le tag suivant a été découvert sous le Pont de la Jonction: «A mort les antirasiste les imigré et les pute à nègre et les juifs» (sic), suivi d'une Etoile de David barrée et d'une croix gammée. (Voir photo)

Genève,
23 avril 2007.

29 avril 2007

Genève – Le tag suivant a été découvert à l'Université des Bastions: «Vive la baise = rejet du Dieu Juif». (Voir photo)



Genève, 29 avril 2007.

30 mai 2007

Genève – Un tag, représentant une croix gammée insérée dans un cœur, a été découvert à l'entrée du Parc des Bastions.



© CICAD

5 juin 2007

Le Nouvelliste

En page 25, au milieu d'un article sur la situation des femmes palestiniennes, la citation suivante est mise en exergue: «Comment **le peuple juif**, lui qui a tout subi, peut-il se permettre de perpétrer aujourd'hui autant de violence?»

Genève,
30 mai 2007.



Lausanne,
16 juin 2007.

16 juin 2007

Lausanne (VD) – Le tag suivant a été découvert sur un poteau indicateur dans une rue proche de la synagogue: «Sale juif». (Voir photo)

Juillet 2007

Genève – L'inscription «Juif de merde» a été découverte sur la porte de l'ascenseur, au rez-de-chaussée d'un immeuble d'habitation.

Juillet 2007

Genève – Des croix gammées ont été gravées sur plusieurs voitures garées dans une même rue. (Voir photo)



Genève, Juillet 2007.

1^{er} août 2007

Genève – Un texte tendant à remettre en question et minimiser la Shoah a été publié sur le forum du site internet de l'Aide Sanitaire Suisse aux Palestiniens (ASSP). Ce texte, intitulé *Entre le passé et le présent une curieuse relation:*

l'un modifie l'autre développe la thèse selon laquelle le comportement d'Israël envers les Palestiniens serait bien pire que celui des nazis à l'égard des Juifs. Quelques extraits:

- «Il y eut une chasse aux juifs (qui n'a cependant rien à voir avec la manière dont les soldats israéliens chassent les Palestiniens, au fusil à lunette, au char, au bulldozer etc.), qui furent rassemblés et transportés par autobus de la RATP dans des camps, des camps, je crois, administrés par des juifs [...]».
- «Compte tenu de ce que nous voyons aujourd'hui, les policiers français des années 1940 et l'ensemble des fonctionnaires du gouvernement de Vichy s'occupant de cette question furent de vrais gentlemen. En tout cas des humains hautement civilisés comme il ne semble y en avoir qu'en Europe [...]».



Genève,
6 août 2007.

6 août 2007

Genève – Au matin, un particulier a découvert une croix gammée gravée sur le capot de sa voiture, garée à proximité du bâtiment de la Communauté Israélite de Genève (CIG). (Voir photo)

Septembre 2007

Bulle (FR) – Des déprédations à caractère antisémites ont été commises au Cycle d'Orientation (CO) de la Gruyère et au Collège du Sud (CS), à Bulle. Onze vitres du CO (cafétéria, halle de gym, piscine,...), ont été endommagées, ainsi qu'une vitre

du collègue, des poignées de portes métalliques et des encadrements de fenêtres de l'école secondaires. Les symboles nazis ont été inscrits vraisemblablement au tournevis. (Voir photo)

Septembre 2007

Lausanne (VD) – Exposé dans la vitrine d'un numismate, un présentoir contient des pièces et médailles datant de la Seconde guerre mondiale, dont certaines représentent une croix gammée. Toutefois, partout où cela était possible, le vendeur a apposé des bouts de papiers sur les croix gammées, pour éviter qu'elles ne soient trop visibles. (Voir photo)



© CICAD

Lausanne,
septembre
2007.

Septembre 2007

Réaction au questionnaire de la CICAD précédant les élections fédérales – B.H. (Verts, NE)

«[...] Tout comme les autres principaux acteurs de la politique internationale, votre diaspora - connue pour sa grande influence politique et économique - dispose des moyens suffisants pour faire cesser ces conflits. Tant qu'elle n'en manifestera pas effectivement la volonté et l'ambition, elle restera - tout comme les autres acteurs déterminants - l'objet de mes critiques. [...]»

Septembre 2007

Réaction au questionnaire de la CICAD précédant les élections fédérales – P.P. (PCSI, JU)

«[...] Je suis solidaire du Peuple Palestinien et je suis dégoûté par l'attitude du gouvernement israélien actuel et la construction du mur de la HONTE. Gaza est un Ghetto équivalent à celui de Varsovie. Appeler le monde à la mémoire concernant la Shoah mais dans le même temps pratiquer une discrimination raciale et religieuse est des plus choquant. Israël semble avoir oublié ce que le Peuple Juif a subit! Où, comme dans les cas d'abus d'enfants, la plupart des abuseurs répètent les traumatismes qu'ils ont eux-mêmes subit étant à l'âge adulte. Israël me semble être victime du même syndrome. [...]»

2 septembre 2007

Genève – Des autocollants à caractère antisémite sont découverts sur les poubelles de deux arrêts de bus, à Arare et Plan-les-Ouates. Il est possible d'y voir une silhouette en train de jeter une Etoile de David dans une poubelle.

12 septembre 2007

Genève – Une croix gammée a été découverte sur une affiche publicitaire dans l'ascenseur du parking du Mont Blanc. (Voir photo)

22 septembre 2007

Onex (GE) – Une «lettre ouverte aux Juifs» a été envoyée à plusieurs associations et à des personnalités de la communauté juive, ainsi qu'à des journalistes et des particuliers. Ce document confus fait référence à des «falsifications» historiques prétendument opérées par les Juifs et contient un grand nombre d'affirmations à caractère antisémite:

- «Il s'avère que les <faucons juifs> sont des racistes sanguinaires»
- «[...] par votre comportement vous êtes responsables de la <résurgence du racisme et de l'antisémitisme aux Etats-Unis, en Russie, en Europe, en Suisse et même en Israël, tellement vous êtes maladroits> [...] grâce à vous parfois 86 % des Suisses votent Blocher et l'UDC, par votre stupidité et vos provocations vous avez fait de l'UDC le plus grand parti de Suisse.»
- «Donc comme toujours les juifs pensent être victimes d'injustices»
- «Cessons avec cette image d'Epinal du <pauvre petit Juif errant>... Ce qui veut dire en clair cessez d'instrumentaliser l'Holocauste à des fins de basse et vil [sic] politique.»

12 Octobre 2007

Valais – Adolphe Ribordy, rédacteur en chef du journal *Le Confédéré*, écrit dans un billet la phrase suivante: «Il semble bien que l'UDC veuille s'accaparer le pouvoir et la richesse du pays (un peu comme les Juifs dans l'affaire des fonds).»

Des explications et des excuses ayant été demandées par la CICAD, Adolphe Ribordy a critiqué celle-ci pour avoir osé «engager un procès d'intention que n'aurait pas désavoué Torquemada». Sa réponse est finalement publiée dans *Le Confédéré* du 19 octobre: la citation ne «permet pas d'extrapoler cette remarque à l'ensemble de la communauté juive, il s'agit seulement de l'affaire des fonds juifs menée par le Congrès juif mondial [...] Toutes les controverses qui naissent autour du monde juif ou de la notion antisémite sont d'une hypocrisie insupportable.»

10 novembre 2007

TV8 – Rubrique «*Courrier des lecteurs*»

Une lettre réagissant à la rubrique hebdomadaire de Sandrine Cohen comporte la phrase suivante: «C'est que, pour les sionistes, tout est beaucoup plus simpliste: qui n'est pas avec eux est antisémite. Ce qui explique que de plus en plus de gens, confrontés à cette alternative perfide, **deviennent antisémite par amour de la justice.**»

4 décembre 2007

Lausanne (VD) – Un tag représentant les lettres «**MNSF**», flanquées de part et d'autre d'une croix gammée, a été découvert sur l'un des quais de la station de métro du Flon. Les lettres «**MNSF**» sont les initiales du Mouvement national-socialiste français, un mouvement créé en France il y a quelques années et qui reprend de manière on ne peut plus explicite les thèses nazies. (Voir photo)



© CICAD

Lausanne,
4 décembre 2007.

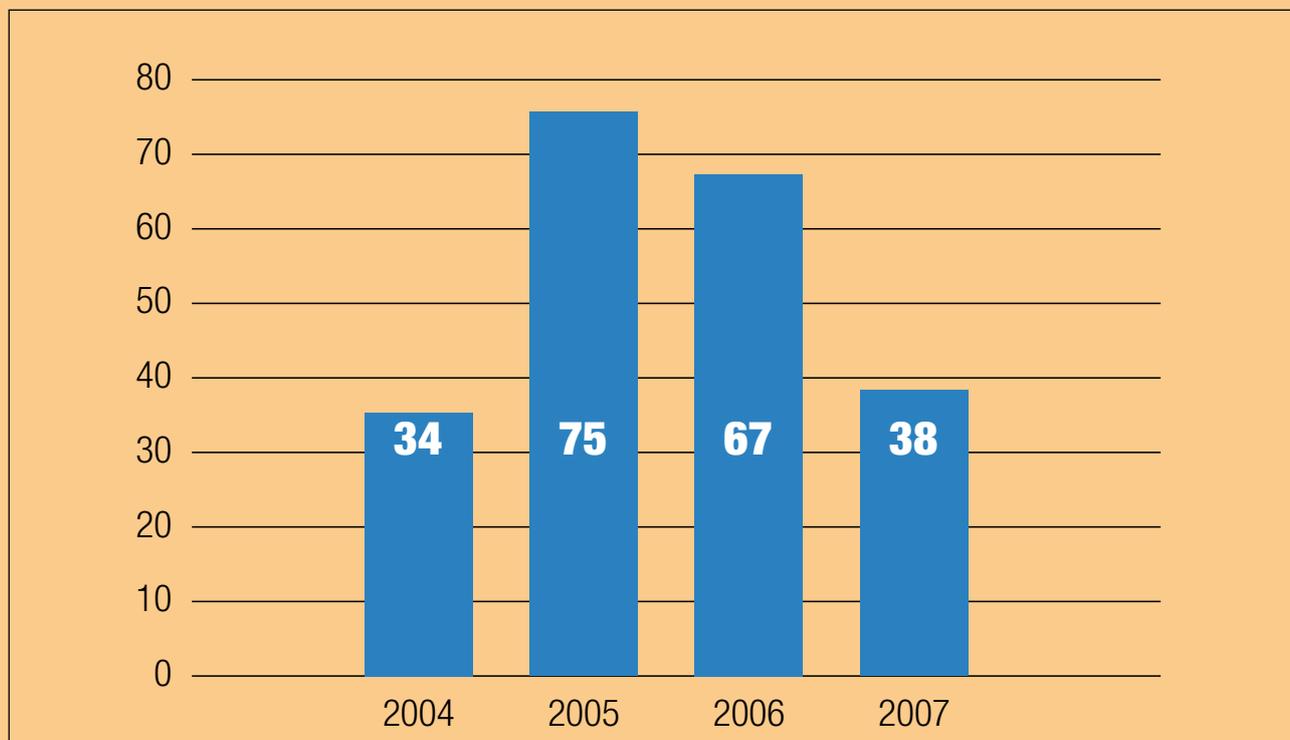
Tableau récapitulatif des actes recensés en Suisse romande pour l'année 2007

CATEGORIES	NOMBRE
Actes graves	2 recensés
Actes sérieux	11 recensés
Actes préoccupant et indicateurs	25 recensés
Total	38 recensés

Rappel: Cette liste ne comprend que les actes recensés en Suisse romande. Elle ne reprend pas les autres actes qui se situent en dehors du champ d'intervention de la CICAD, limité à la Suisse romande.

Nous constatons une diminution du nombre d'actes par rapport à l'année 2006.

Graphique statistique sur les 4 dernières années (2004-2007)



ANNEXE 1

Point sur les dispositifs législatifs, de sensibilisation et de formations mis en place en 2007

«L'armée suisse, par son système de milice, représente un miroir de la société. Par conséquent, on peut également y trouver des comportements individuels à caractère extrémiste.»

1. SERVICE SPÉCIALISÉ EXTRÉMISME DANS L'ARMÉE²⁴

«L'armée suisse, par son système de milice, représente un miroir de la société. Par conséquent, on peut également y trouver des comportements individuels à caractère extrémiste. Le Service spécialisé Extrémisme dans l'armée coordonne les efforts vers une diminution de l'extrémisme au sein de l'armée.

Le Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS) a depuis un lointain passé pris très au sérieux le problème de l'extrémisme. En 1998, un rapport arrivait à la conclusion que l'armée n'avait pas de problème aigu en la matière et que l'on pouvait clairement nier un extrémisme "fabrication maison".

En ce qui concerne l'extrémisme, l'armée suisse applique depuis longtemps la stratégie de la tolérance zéro. Cela veut dire que l'on n'admet aucune mentalité extrémiste au sein des cadres de l'armée.

Histoire du service spécialisé

Le DDPS a adopté en 2001 une série de mesures dont la création d'un service de coordination en matière d'extrémisme. Celui-ci a entamé son travail l'année suivante, au sein du personnel de l'armée.

C'est en août 2005, pour des raisons de synergie et d'efficience, que le Service spécialisé a été rattaché administrativement au Service de lutte contre le racisme (SLR) du Département fédéral de l'intérieur (DFI). Mais il continue de remplir sa tâche exclusivement au service de l'armée.

Traitement des cas d'extrémisme au sein de l'armée

Le traitement de l'extrémisme dans l'armée est soumis, comme dans le domaine civil, à des principes de droit public. A l'exception de la norme juridique concernant la discrimination raciale de l'art. 171c du code pénal militaire, il n'existe dans l'ensemble du droit militaire aucune disposition particulière concernant l'extrémisme.

On ne peut prendre en règle générale des mesures contre des militaires soupçonnés d'extrémisme que s'ils tombent sous le coup du droit pénal, si des enquêtes pénales sont en cours contre eux ou s'ils commettent des actes pénalement répréhensibles pendant leur service militaire.

24. - Domino ; informations du Service de lutte contre le racisme, décembre 2007
- Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports, février 2008 (dernière mise à jour)

Le Service spécialisé Extrémisme dans l'armée ...

- coordonne les efforts visant à réduire l'extrémisme dans l'armée;
- est l'interlocuteur à qui s'adresser pour faire part des incidents liés à l'extrémisme dans l'armée;
- est à la disposition des membres de l'armée qui font du service, mais aussi à [celle de] leurs parents et [de] leur famille.

Le Service spécialisé Extrémisme dans l'armée a pour mission de ...

- collaborer à la formation et à la sensibilisation des futurs cadres de l'armée;
- conseiller et soutenir le DDPS et l'armée pour toutes les questions relevant de l'extrémisme;
- fournir des informations spécifiques sur ce sujet;
- répondre aux questions des membres de l'armée, des autorités et des médias.

Le Service spécialisé Extrémisme dans l'armée offre informations, conseils, formation et sensibilisation tout en respectant le secret de service et la sphère privée ainsi que la responsabilité et les compétences des cadres.»

2. Politiques cantonales romandes en faveur de la lutte contre le racisme et l'antisémitisme

Afin de permettre aux lecteurs de ce rapport de disposer d'une information plus complète sur les actions de politique cantonale en faveur de la lutte contre le racisme et l'antisémitisme, la CICAD a sollicité l'aide des différentes Chancelleries d'Etat romandes²⁵. Le contenu des réponses obtenues est repris ci-après.

a. Fribourg²⁶

Délégué à l'intégration des migrants

«[...] En collaboration avec La Croix-Rouge Jeunesse de Fribourg, nous avons organisé dans les cycles d'orientation du canton une exposition traitant du racisme et des discriminations. Des ateliers de réflexion et de débat se sont également déroulés dans ce contexte de présentation de l'expo: "Moi, Raciste!?" qui a été présentée de janvier à avril 2007 dans 6 écoles et touchant plus de 6000 jeunes en formation.

Un collectif regroupant les partenaires cantonaux impliqués dans la lutte contre le racisme a organisé du 28 septembre au 1er octobre 2007 un Festival interculturel dénommé "Fri-Ponts" comprenant animations, conférences, ateliers, expo avec le soutien du Service de lutte contre le racisme, conTAKT'07 et le Délégué à l'intégration des migrants et contre le racisme [...].»

b. Jura²⁷

Bureau de l'intégration des étrangers et de la lutte contre le racisme

«[...] le Bureau de l'intégration des étrangers et de lutte contre le racisme n'a eu connaissance d'aucun acte antisémite commis en 2007, dans le canton du Jura.

Le Bureau de l'intégration des étrangers est naturellement attentif à tout ce qui a trait à la discrimination, la diffamation, le racisme et l'antisémitisme et met en place des mesures ou développe des actions permettant de prévenir de tels actes.

25. Courrier de la CICAD – 3 mars 2008

26. M. Bernard Tétard
– Délégué à l'intégration des migrants
– courriel du 2 avril 2008

27. Mme Nicole Bart
– Déléguée au Bureau de l'intégration des étrangers et de lutte contre le racisme
– courriel du 3 avril 2008

Ainsi, en 2007, le Bureau de l'intégration et le groupe de travail "lutte contre le racisme", rattaché à la Commission cantonale d'intégration des étrangers et de lutte contre le racisme, a participé à la fête de la Solidarité, qui a eu lieu en juin 2007, à l'Ecole secondaire de Bassecourt. Des élèves âgés de 12 à 16 ans ont travaillé durant plusieurs mois avec une metteur en scène, les thèmes abordés ci-dessus. Au cours de la journée, plusieurs événements ont été présentés aux parents, amis et visiteurs. Les élèves ont notamment mis en scène des "tableaux" représentant des actes discriminatoires et racistes. Des matchs d'improvisation, qui ont remporté un franc succès, ont également été présentés au public [...]»

c. Neuchâtel ²⁸

«[...] Politique cantonale d'intégration et de prévention du racisme

Le Conseil d'Etat a adopté le 15 août 2007 un rapport d'information au Grand Conseil sur la politique d'intégration des étrangers et de prévention du racisme. Celui-ci se fonde sur le rapport de législature 2001-2005 de la Communauté de travail pour l'intégration des étrangers (CTIE) et ses recommandations pour 2006-2009. Dans ce document, le Conseil d'Etat fixe les trois domaines d'action prioritaires sur lesquels le gouvernement se concentrera: l'intégration professionnelle, l'intégration dans l'habitat et l'intégration civique. Des mesures ciblées et novatrices seront introduites dans ces perspectives.

Le Grand Conseil s'est penché sur le rapport du Conseil d'Etat lors de la session du mois d'octobre 2007 et l'a accepté par 109 voix sans opposition. La Confédération, par un courrier du directeur de l'Office fédéral des migrations, a salué les priorités définies par les autorités neuchâteloises en matière d'intégration des étrangers et de prévention du racisme.

Articulation entre l'intégration des migrants et la prévention du racisme

[...] Dans le canton de Neuchâtel, la prévention du racisme est intégrée au sein d'un service d'intégration, mais ce choix ne doit pas laisser penser que la problématique du racisme et de la xénophobie se confond avec la question de l'intégration des étrangers. Même si le SDE penche donc en faveur d'une démarcation claire entre les prestations visant la promotion de l'intégration des étrangers et les actions en matière de la prévention du racisme, il est constaté cependant que la lutte contre la discrimination et les actions en faveur de l'intégration ne sont pas toujours dissociables et ont tendance à s'influencer mutuellement.

Centre de compétence spécialisé "prévention du racisme"

La mission de cette unité est de prévenir toute forme de discrimination, d'exclusion, de restriction ou de préférence fondée sur la race, la couleur, la religion, l'origine ou la nationalité.

Les objectifs du Centre visent à assurer une aide aux victimes et témoins de racisme, par des conseils et une orientation adéquate dans leurs démarches, dans les limites du rôle d'un service étatique, et, en parallèle, à sensibiliser le public à cette atteinte à la dignité humaine.

Les prestations suivantes sont servies: accueil et soutien aux victimes, écoute des doléances et témoignages, informations et conseils, médiations etc. Toute personne, service, institution, entreprise ou organisme confrontés (directement ou indirectement) au racisme dans le canton de Neuchâtel, peut s'adresser à ce centre de compétence du SDE.

Différents types de plaintes et demandes parviennent au Centre, par contact direct, via la ligne téléphonique ou à l'occasion des consultations dans les locaux du SDE: discrimination à l'emploi, refus de location pour des motifs racistes, refus de service ou d'accès dans des établissements publics, demandes d'informations relatives à l'immigration et informa-

28. Extrait du Résumé relatif aux activités en matière de prévention du racisme, de l'antisémitisme et de la xénophobie – M. Lirim Begzati – Bureau du délégué aux étrangers – Chargé de lutte contre le racisme – courriel du 28 mars 2008

tions sur les diverses formes d'expression du racisme, témoignages de violences racistes et de comportements discriminatoires, etc.

Il est à noter que les cas soumis au Centre ne reflètent en aucun cas l'état du racisme dans l'ensemble de la société neuchâteloise, d'autant plus que le racisme en tant que tel est un phénomène malaisément mesurable. Des éléments insuffisants à l'établissement d'un dossier, des preuves manquantes, l'écart entre le ressenti d'une victime et les conditions établies par la loi sont autant de facteurs qui empêchent de mesurer pleinement le phénomène du racisme.

En 2007, une partie des cas soumis représentaient des demandes d'information auxquelles le Centre peut répondre rapidement ou pour lesquelles il peut renvoyer le demandeur vers d'autres services publics ou privés. Mais d'autres interpellations ont nécessité des interventions plus importantes: préjugés xénophobes, conflits entre employeur et employé, discrimination de la part d'un propriétaire pour la location de son bien, insultes racistes, etc. Face à ces situations, les collaborateurs du Centre sont intervenus de façon active et [ont] accompagné parfois concrètement les victimes.

Durant l'année 2007, 186 prestations ont été fournies pour 41 bénéficiaires. Il s'agit notamment des prestations suivantes; conseil, information, médiation, soutien administratif, orientation, conseil aux projets etc. Une fois de plus, il a été constaté que la qualité d'écoute de ces demandes, dès le premier contact, est essentielle pour pouvoir, par la suite, y apporter le traitement adéquat.

Actions de formation-sensibilisation

En matière de formation-action et de sensibilisation, le SDE a déterminé les buts et objectifs suivants:

- accroître la sensibilisation au sujet du racisme et de ses conséquences; sensibiliser l'opinion publique aux fléaux que sont le racisme et ses conséquences;
- sensibiliser et former les services publics à des thématiques de la non-discrimination, de la prévention du racisme et la prise de conscience de son personnel de l'importance de cette question et la manière de l'aborder.

A cet effet, diverses formations et actions de sensibilisations ont été dispensées par le SDE.

Formation-action "Fonctionnaires-migrants; quels principes et valeurs respecter?"

En mai 2007, le SDE a dispensé une formation spécifique intitulée "Fonctionnaires-migrants; quels principes et valeurs respecter?" destinée à des membres du personnel de quelques services des administrations cantonales et communales. Les objectifs de cette formation visaient la compréhension des enjeux et les perspectives liées à la diversité des personnes s'adressant aux administrations publiques. Dans le cadre de cette formation ont été présentées en outre des thématiques notamment sur les discriminations raciales, la législation antiraciste et antidiscriminatoire ainsi que sur le racisme et la construction des préjugés. Il a été mené également un travail sur les outils à développer en vue de contribuer à la sensibilisation sur les comportements discriminants et la prévention du racisme.

Cette formation a proposé, parmi d'autres, une meilleure prise en compte de la diversité de nos usagers par l'administration afin de permettre une meilleure compréhension mutuelle, éviter les malentendus et assurer un meilleur service public.

Formation sur les minorités ethniques et le racisme destinée à la police

En juin 2007, une formation a été mise sur pied par le SDE dans les écoles de police de Suisse romande à Neuchâtel. Les sujets qui ont été traités touchaient notamment

les relations entre la police et les minorités ethniques, quelques aspects sur la législation antiraciste en Suisse, le profil démographique et sociologique des groupes minoritaires ainsi que les principes fondamentaux du pluralisme helvétique.

Le public-cible se composait des aspirants de l'école de police du canton de Neuchâtel et de Jura.

Projet spécifique: Plages-Altérité pour mineurs ayant commis des infractions à connotation raciste

Dans le courant de l'été 2004, un groupe de jeunes du Val-de-Travers, tous âgés de moins de 15 ans, ont commis diverses infractions à caractère raciste; ils ont notamment fait des tags représentant des croix gammées et surtout cherché à détruire par le feu un centre de requérants d'asile. Dans la mesure où l'état de ces jeunes ne nécessitait aucune mesure éducative ni traitement spécial, seules des punitions disciplinaires entraient en ligne de compte. Toutefois, se borner à prononcer une réprimande, une astreinte au travail ou des arrêts scolaires, comme le prévoyait l'ancien article 87 du code pénal (ci-après CP), paraissait constituer une réaction insuffisante pour aider ces jeunes à comprendre la gravité de leurs actes et à ne pas récidiver. Un travail plus "profond" semblait nécessaire.

C'est dans ce contexte qu'une discussion a été menée entre le juge du district du Val-de-Travers et le SDE, dans le but de trouver un complément satisfaisant aux sanctions prévues par le droit pénal, ce qui a conduit à l'élaboration d'un "cours de connaissance et de sensibilisation civique concernant le racisme et la xénophobie". Une fois ce cours dispensé, un bilan en a été tiré. En 2007, au vu des aspects positifs mis en évidence, il a été décidé de formaliser ce cours, intitulé depuis lors "Plages-Altérité".

Les "Plages-Altérité" cherchent à conduire le jeune à s'ouvrir à l'autre, à l'accepter dans sa différence et à se détacher de ses opinions racistes ou xénophobes. Il faut cependant garder à l'esprit qu'il s'agit d'un but idéal, particulièrement ambitieux. Concrètement, dans bien des cas, ce but sera impossible à atteindre et il faudra lui préférer un objectif plus limité mais peut-être plus réaliste: permettre au jeune de prendre conscience des comportements racistes punis par la loi et, en conséquence, de limiter l'expression de ses opinions extrêmes à ce que les textes légaux tolèrent.

Fin 2007, les juges des mineurs du canton de Neuchâtel ont été renseignés sur le contenu et l'existence de ce cours, ceci dans le but de lancer l'idée de la généralisation de l'application du concept "Plages-Altérités" à l'ensemble des autorités tutélaires neuchâteloises. Les démarches en cours devraient permettre de connaître les perspectives de concrétisation pratique de ce projet.

Congrès de la Commission fédérale contre le racisme et l'implication du SDE

Au mois de juin 2007, avec le concours de la Fondation contre le racisme et l'antisémitisme (GRA), la Commission fédérale contre le racisme a organisé un congrès sur le thème "Point de friction; refus d'entrée dans les discothèques et les bars". Les objectifs et le contenu dudit congrès visaient essentiellement la sensibilisation à la problématique sur les discriminations raciales dans les établissements publics; provoquer une prise de conscience quant à ce problème et amener à une discussion entre les différentes parties en vue de chercher ensemble des solutions.

Le SDE s'est impliqué activement lors de ce congrès. Le chargé de lutte contre le racisme est intervenu sur le thème "Le droit pour tous à accéder aux prestations publiques: un défi pour l'intégration".

Visite du représentant de la présidence de l'OSCE dans le canton de Neuchâtel

Le représentant personnel de la présidence de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) pour la lutte contre l'intolérance et les discriminations à l'égard des musulmans, l'ambassadeur turc Ömür ORHUN, a effectué une visite du 12 au 14 novembre 2007 en Suisse pour déterminer s'il existe en Suisse des symptômes de "peur ou de défiance envers l'islam et les musulmans". Sa visite s'est déroulée sous l'égide du Service de lutte contre le racisme du Département fédéral de l'intérieur.

L'ambassadeur a passé l'après-midi du jeudi 12 novembre dans le canton de Neuchâtel, où il a été notamment reçu par le délégué cantonal aux étrangers M. Thomas Facchinetti et le chargé de lutte contre le racisme M. Lirim Begzati, et a pu s'entretenir avec des membres et des représentants de diverses communautés et associations musulmanes, avec lesquels les échanges ont été fructueux. Un entretien avec le délégué cantonal aux étrangers a permis ensuite d'aborder les lignes directrices de la politique de prévention du racisme complétant la politique d'intégration, à l'instar de la participation civique des étrangers dans le canton de Neuchâtel.

Il a également été reçu par le président du Conseil d'Etat Fernand Cuche au cours d'un apéritif d'honneur durant lequel il a été question de la politique cantonale neuchâteloise en matière de la prévention des discriminations et en faveur de l'intégration.

A l'issue de sa visite dans le canton de Neuchâtel, le représentant de l'OSCE, sans pour autant minimiser les problèmes existants, s'est dit favorablement impressionné par les efforts déployés.

Exposition "Moi, raciste"

Afin de renforcer les outils pour l'action en matière de la prévention du racisme, le SDE a mandaté un organisme spécialisé pour réaliser une exposition intitulée "Moi, raciste!?" Cette dernière présente des planches de la BD du même nom, éditée en 1998 par la Commission européenne, accompagnées d'un parcours didactique de dix-huit panneaux permettant aux visiteurs de se familiariser sur des thèmes tels que l'identité, l'appartenance, les préjugés et stéréotypes; les multiples facettes de la discrimination et du racisme, les outils légaux pour lutter contre le racisme, les principes d'égalité et de non-discrimination.

Elle permet de stimuler la réflexion et la discussion sur le racisme et prendre conscience des comportements discriminatoires. Réfléchir, comprendre, se situer, s'engager et demain, changer les regards des uns sur les autres et faire des différences une richesse: telle est l'ambition de cette exposition.

Les thèmes présentés dans cette exposition ont été imaginés à l'intention de tous ceux qui travaillent avec les jeunes ou des adultes, dans un cadre pédagogique extra-scolaire, scolaire ou informel, sur les questions d'égalité, de racisme, de xénophobie, et d'intolérance.

Cette exposition a été conçue dans un souci de flexibilité optimale pour une utilisation dans une grande diversité de contextes (écoles, centres cultures, manifestations, etc).

En 2007, l'exposition a été présentée en [plusieurs] lieux différents, notamment à Bienne, Fribourg, Neuchâtel, Monthey, Payerne, Berne et Lausanne. Les panneaux de l'exposition peuvent aussi être visualisés sur le site Internet www.ne.ch/expomoi-raciste

Site Internet "CIAO"

Le SDE collabore avec la Fondation Education et Développement dans le cadre d'une convention établie en 2004 avec l'Association romande CIAO dont la mission est de prévenir les conduites à risques et de promouvoir la santé auprès des adolescents romands au moyen d'un site Internet. En août 2004, le site a ouvert un nouveau thème intitulé "RacismeS et idées reçues" dans lequel les utilisateurs trouvent des informations concernant le racisme et les discriminations et la possibilité de poser des questions de manière anonyme sur ce sujet. Le Bureau du délégué aux étrangers a assuré le cadre institutionnel relatif au travail de ré pondance et a contribué activement à la rédaction des informations. En 2007, les répondants du site ont fourni des réponses à 25 questions posées par des jeunes, notamment de la Suisse romande.

Depuis l'ouverture du thème, le module de questions-réponses a reçu des questions sur les sujets les plus divers: la discrimination à l'école, l'antisémitisme, les propagandes xénophobes, la croix gammée, la signification du racisme, le racisme anti-noir, comment agir face au racisme, comment déposer plainte etc.

Le site intègre également une rubrique intitulée "Eclairage CIAO" qui permet de répondre aux avis et interrogations qui n'ont pas de dimension personnelle marquée ou dont le contenu peut choquer d'autres utilisateurs du site.

Après deux années et demie de fonctionnement, les partenaires tirent un bilan très positif: l'offre proposée a rencontré un succès auprès des jeunes utilisateurs de CIAO.

Forum "Tous différents – Tous égaux"

Dans le canton de Neuchâtel, le Forum "Tous différents – Tous égaux" (TD-TE) est né de la campagne, portant le même nom, menée par le Conseil de l'Europe et ses Etats-membres en 1995 qui a constitué une étape marquante dans le renforcement de la lutte contre le racisme, l'antisémitisme, la xénophobie et l'intolérance.

Depuis lors le Forum TD-TE organise chaque année dans le canton des actions de sensibilisation publique au racisme à l'occasion de la Journée internationale contre le racisme, le 21 mars. Plusieurs événements ont marqué l'édition 2007 de la Journée internationale contre le racisme dans le canton de Neuchâtel: un stand animé, un parcours "Libérer la parole" et un débat public sur le thème "La liberté d'expression et le racisme dans ses tendances actuelles" le samedi 17 mars. Une soirée SLAM le mercredi 21 mars. Le tout coordonné pour la douzième année consécutive par le Forum "Tous différents-Tous égaux".

Il sied de souligner l'intérêt pour le débat manifesté par les neuchâtelois(es). L'objectif de la soirée-débat a été de susciter la réflexion, l'échange ainsi que la confrontation d'idées enrichies sur les questions d'actualité liées au racisme et à la liberté d'expression.

Le débat a été caractérisé par la présence d'une diversité des intervenants(tes) des milieux académiques, politiques et associatifs: Prof. François Hainard, Institut de sociologie, Université de Neuchâtel; Mme Fabienne Spichiger, conseillère générale, vice-présidente du parti radical neuchâtelois (PR/NE); M. Walter Willener, député au Grand conseil (UDC/NE); Prof. Gianni D'Amato, Institut SFM, Neuchâtel; M. Elie Elkaim, président de la LICRA-Suisse; M. André Loembe, vice-président du CRAN (Carrefour de Réflexion et d'Action contre le Racisme Anti-Noir), Berne; M. Didier Berberat, conseiller national (PS/NE). L'animation a été assurée par M. Laurent Bonnard, journaliste RSR La Première.

Le SDE a assuré la préparation, l'animation, la coordination et le secrétariat du

Forum "Tous différents - Tous égaux" (9 séances plénières et plusieurs séances de travail en sous-groupes).

Le projet réalisé par le Forum "Tous différents - Tous égaux" à l'occasion de la Journée internationale contre le racisme (21 mars) en 2007 sous le titre Libérer la parole a reçu le Prix "Jeunes Citoyens Actifs" décerné par le Conseil de l'Europe dans le cadre de la campagne européenne tous différents tous égaux (2006-07) dont le but a été de promouvoir des projets qui demandaient une forte participation des jeunes dans la société, en particulier dans la vie régionale et locale.

[...] Perspectives

L'évolution de la situation économique et sociale dans le canton, la crise financière des collectivités publiques neuchâteloises ainsi que les nombreux foyers de tensions et de crises politiques au niveau international influencent également la qualité des relations entre une partie des populations allogènes et autochtones. Une expression importante de ce malaise est une fermeture xénophobe marquée à l'égard d'une partie minoritaire des populations étrangères en Suisse et en matière de politique étrangère.

Les tensions xénophobes et racistes d'aujourd'hui altèrent le climat des relations entre les habitants suisses et étrangers du canton. Aux difficultés économiques et financières s'ajoutent des fractures sociales à caractère xénophobe qui prétéritent la cohésion sociale. La fermeture xénophobe conduit à une impasse au détriment de l'indispensable convergence et mobilisation des efforts pour assurer un développement économique et social plus performant et équitable pour chacun. L'avenir et l'essor économique, social et culturel du canton dépendent largement de son ouverture au monde, de ses relations avec l'étranger et de la participation de personnes étrangères sur son territoire. Les migrations internationales et la présence de populations étrangères représentent en réalité un atout décisif pour le pays.

Les autorités cantonales ont un rôle important à jouer pour tenir compte de façon appropriée des préoccupations et inquiétudes exprimées par une partie de la population en ce qui concerne la politique de migrations et de veiller simultanément à la cohésion sociale en réduisant les tensions xénophobes et racistes. C'est notamment la fonction assignée à la politique d'intégration des étrangers dont les buts essentiels sont d'assurer des relations équilibrées entre les populations, préserver la paix sociale et contribuer au sentiment de sécurité de la population dans son cadre de vie. Les moyens mis à disposition pour assurer cette mission représenteront ces prochaines années un enjeu important.»

d. Valais²⁹

Actions politiques cantonales contre le racisme et l'antisémitisme

«[...] nous relèverons trois actions qui ont été conduites durant l'année 2007, à notre connaissance.

La première s'inscrit dans une démarche pédagogique auprès des enfants dans le cadre de l'école, afin de sensibiliser ces derniers aux questions ayant trait au racisme, à l'antisémitisme. Cette action s'inscrit dans la durée.

En second lieu, un tournoi de football organisé pour les jeunes des différents cycles d'orientation du Haut-Valais a eu lieu en septembre 2007. Cette manifestation sportive, subventionnée par l'Etat, a eu pour objectif la sensibilisation face aux discriminations et au racisme.

29. M. Henri von Roten
– Chancelier d'Etat
– courrier du 9 avril
2008

Le forum Migration du Haut-Valais sous le thème "Begegnung des Kultur" a organisé un forum à Viège pour mettre en lumière les richesses de la compréhension entre les diverses communautés et une approche de la vie en commun.»

e. Vaud ³⁰

«[...] En 2007, les actions marquantes entreprises par le canton de Vaud en la matière sont résumées ci-après.

Au niveau législatif

L'adoption par le Grand Conseil de la loi sur l'intégration des étrangers et sur la prévention du racisme le 23 janvier 2007 est entrée en vigueur le 1er mai 2007. Dans le cadre de la mise en œuvre de la loi, le Conseil d'Etat a adopté le 19 décembre 2007 le règlement d'application de la loi cantonale. Celui-ci prévoit l'organisation et le fonctionnement de la future Chambre Cantonale Consultative des Immigrés.

Le Conseil d'Etat a voulu donner à la CCCI une efficacité accrue pour participer pleinement à la mise en œuvre de la loi sur l'intégration des étrangers et la prévention du racisme qu'elle a contribué à élaborer. Dans le souci de renforcer son action en matière de prévention contre le racisme, elle comprendra un membre disposant de compétences particulières dans ce domaine (voir annexe). En outre, afin de refléter au plus près la réalité de l'immigration dans l'ensemble du canton, les étrangers et les régions seront davantage représentés au sein de la chambre.

Au niveau politique

Durant la campagne menant aux élections fédérales, le Conseil d'Etat a eu l'occasion de réaffirmer sa ferme désapprobation de tout acte raciste et xénophobe ainsi que de toute incitation à de tels actes. Le Conseil d'Etat s'est déclaré conscient de la nécessité d'agir pour prévenir le racisme et la xénophobie. Il a également exprimé le souhait que le débat politique se déroule dans une certaine sérénité, dans le respect de l'ensemble de la population, et que les arguments utilisés relèvent de l'objectivité nécessaire à un débat de qualité.

Prévention du racisme dans les écoles vaudoises

Le Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC) accorde une grande importance à la sensibilisation des élèves aux problèmes du racisme et de la discrimination. Le DFJC participe notamment, dans le cadre des activités de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique, à la journée annuelle en mémoire de l'Holocauste. Les enseignants ont également été informés de la possibilité de participer au voyage à Auschwitz organisé par la CICAD.

Semaine de lutte contre le racisme

Une formation intitulée Eduquer contre le racisme a été donnée par la Fondation Education et Développement (FED) dans le cadre de la Haute Ecole Pédagogique Vaud (HEP). L'approche éducative choisie a mis en jeu les identités, les appartenances et le Vivre ensemble.

L'objectif de cet atelier était d'acquérir des connaissances de base de la thématique, développer des compétences dans le domaine de l'éducation contre le racisme, découvrir et exploiter des moyens pédagogiques, imaginer, dans son cadre professionnel, une activité pour lutter contre le racisme.

Le canton de Vaud a, en outre, encouragé les villes du canton à s'inscrire dans le mouvement de la Coalition internationale des villes contre le racisme, à l'instar de la Ville de Lausanne. Cette initiative lancée par l'UNESCO en mars 2004 vise à

30. Mme Magaly Hanselmann – Coordinatrice en matière d'intégration des étrangers et de prévention du racisme – courrier du 17 avril 2008

établir un réseau des villes intéressées par l'échange d'expériences afin d'améliorer leurs politiques de lutte contre le racisme, la discrimination, la xénophobie et l'exclusion. Les villes ont été informées et incitées à participer, par des actions concrètes, à la semaine de lutte contre le racisme.

Participation aux débats

Dans le cadre d'une journée organisée par la Commission fédérale de lutte contre le racisme (CFR), la coordinatrice en matière d'intégration des étrangers et de prévention du racisme a rencontré le Rapporteur spécial sur les formes contemporaines de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et de l'intolérance qui y est associée, Monsieur Doudou Diène, à Berne en décembre 2007 et a pu prendre connaissance et discuter de son analyse de la situation et des mesures préconisées en Suisse suite à la parution de son rapport sur la Suisse daté du 30 janvier 2007.

Le canton de Vaud a également participé aux réflexions et débats sur les forces de sécurité privées et publiques et la prévention du racisme. Il a participé notamment au congrès organisé par la CFR sur la discrimination raciale à l'entrée des bars et des discothèques réunissant les collaboratrices et les collaborateurs de services de sécurité, de l'Association des entreprises suisses de services de sécurité (ASS), le représentant de l'Association suisse des cafés-concerts, cabarets, dancings et discothèques (ASCO), les délégués à l'intégration et les responsables de services d'accueil et de conseil pour les victimes de discrimination raciale et aux débats organisés par la section suisse d'Amnesty International sur le thème de la police et des droits humains dans le canton de Vaud.

Soutien aux victimes d'actes racistes

En 2007, le canton de Vaud a poursuivi le soutien financier de l'association ACOR-SOS Racisme pour son travail d'accompagnement social des victimes, des témoins ou des auteurs d'actes racistes.

Le Centre d'enregistrement de Vallorbe

Début 2008, sur l'initiative du canton de Vaud, ce dernier, le Syndic de Vallorbe et le Directeur de l'Office fédéral des migrations ont décidé, de manière coordonnée, d'un faisceau de mesures positives propres à ramener la sérénité et à améliorer la cohabitation entre population et requérants d'asile à Vallorbe.

Sensibilisation et formation des collaborateurs de l'administration vaudoise

Afin d'améliorer les relations entre les employés d'Etat et les usagères et usagers, le canton de Vaud offre à ses collaboratrices et collaborateurs la possibilité de suivre un cours de formation continue intitulé *Comprendre les personnes migrantes pour mieux communiquer avec elles*. Ce cours rencontre un grand succès et permet aux employés concernés de tenir compte de la diversité culturelle dans leur pratique professionnelle [...].»

f. Genève

En dépit des différents échanges avec les autorités cantonales genevoises, la CICAD n'a, à fin mai 2008, reçu aucune réponse à son courrier du 3 mars 2008.

ANNEXE 2

législation en Suisse

Art. 8 de la Constitution fédérale – Egalité

1. *Tous les êtres humains sont égaux devant la loi.*
2. *Nul ne doit subir de discrimination du fait notamment de son origine, de sa race, de son sexe, de son âge, de sa langue, de sa situation sociale, de son mode de vie, de ses convictions religieuses, philosophiques ou politiques ni du fait d'une déficience corporelle, mentale ou psychique.*
3. *L'homme et la femme sont égaux en droit. La loi pourvoit à l'égalité de droit et de fait, en particulier dans les domaines de la famille, de la formation et du travail. L'homme et la femme ont droit à un salaire égal pour un travail de valeur égale.*
4. *La loi prévoit des mesures en vue d'éliminer les inégalités qui frappent les personnes handicapées.*

Art. 15 de la Constitution fédérale - Liberté de conscience et de croyance

1. *La liberté de conscience et de croyance est garantie.*
2. *Toute personne a le droit de choisir librement sa religion ainsi que de se forger ses convictions philosophiques et de les professer individuellement ou en communauté.*
3. *Toute personne a le droit d'adhérer à une communauté religieuse ou d'y appartenir et de suivre un enseignement religieux.*
4. *Nul ne peut être contraint d'adhérer à une communauté religieuse ou d'y appartenir, d'accomplir un acte religieux ou de suivre un enseignement religieux.*

Art. 26 Ibis du Code pénal – Discrimination raciale

«Celui qui, publiquement, aura incité à la haine ou à la discrimination envers une personne ou un groupe de personnes en raison de leur appartenance raciale, ethnique ou religieuse;

celui qui, publiquement, aura propagé une idéologie visant à rabaisser ou à dénigrer de façon systématique les membres d'une race, d'une ethnie ou d'une religion;

celui qui, dans le même dessein, aura organisé ou encouragé des actions de propagande ou y aura pris part;

celui qui aura publiquement, par la parole, l'écriture, l'image, le geste, par des voies de fait ou de toute autre manière, abaissé ou discriminé d'une façon qui porte atteinte à la dignité humaine une personne ou un groupe de personnes en raison de leur race, de leur appartenance ethnique ou de leur religion ou qui, pour la même raison, niera, minimisera grossièrement ou cherchera à justifier un génocide ou d'autres crimes contre l'humanité;

celui qui aura refusé à une personne ou à un groupe de personnes, en raison de leur appartenance raciale, ethnique ou religieuse, une prestation destinée à l'usage public, sera puni de l'emprisonnement ou de l'amende.»

Tribunal fédéral. Cour de cassation pénale. Jugement du 27 mai 2004 – extrait

DISCRIMINATION RACIALE. NOTION DE PUBLICITÉ. CHANGEMENT DE JURISPRUDENCE. RÉUNION SUR INVITATION. CP 261bis

«Les propos ou les comportements qui, directement ou indirectement, portent atteinte à la dignité d'autres êtres humains en raison de leur appartenance à une race, à une ethnie ou à une religion déterminée ne sont pas acceptables dans un Etat de droit et sont dès lors, à ce titre, déjà condamnables. A l'exception du comportement décrit sous CP 261bis al. 5, le législateur a toutefois considéré que, pour être punissables, ces comportements et ces propos devaient avoir été adoptés ou tenus publiquement, la poursuite étant ainsi exclue lorsque les actes considérés avaient été commis dans un cadre strictement privé. La notion de publicité au sens de l'art. 261bis CP doit dès lors être définie en fonction de cette distinction et en se référant au bien protégé par la loi, soit la dignité humaine. De cela résulte que doivent être considérés comme publics tous les comportements ou les propos qui n'ont pas été adoptés ou tenus dans un cadre privé.

Jusqu'à ce jour, la jurisprudence en matière de publicité a accordé une importance décisive au nombre de personnes auxquelles les propos étaient adressés.

Doivent être considérés comme d'ordre privé les propos qui se limitent au cercle familial, à un cercle d'amis, ou à un groupe d'individus liés par des liens personnels ou unis par une relation de confiance particulière.

Le fait que les participants soient unis par une idéologie commune ne suffit pas à affirmer le caractère privé d'une réunion. Il ne suffit pas non plus qu'une assemblée soit destinée à un public déterminé, avec contrôles des entrées. L'art. 261bis CP entend également empêcher que des opinions racistes soient renforcées et répandues dans des milieux déjà acquis à de telles idées.»

Modification de la Loi fédérale instituant des mesures visant au maintien de la sûreté intérieure (LMSI)

LUTTE CONTRE L'INCITATION A LA VIOLENCE ET LE HOOLIGANISME³¹

«La lutte contre l'incitation à la violence et contre la violence lors de manifestations sportives doit être renforcée à l'avenir. Lors de sa séance d'aujourd'hui, le Conseil fédéral a adopté le message relatif aux modifications législatives et l'a ensuite transmis au Parlement.

Le Conseil fédéral entend lutter plus fermement contre le phénomène du hooliganisme tout en améliorant les possibilités de saisir les outils de propagande incitant à la violence. Les dispositions proposées en la matière s'opposent à toutes les formes d'incitation à la violence contre les personnes ou d'atteinte aux biens et à la propriété, qu'elles soient issues de l'extrême droite, de l'extrême gauche ou d'autres milieux. Les modifications proposées viendront compléter la Loi fédérale instituant des mesures visant au maintien de la sûreté intérieure (LMSI).

31. Communiqué de presse du Département fédéral de justice et police – 17 août 2005

Mesures contre les hooligans notoires

Au cœur des mesures proposées visant à lutter contre le hooliganisme figure la possibilité de centraliser la saisie de données sur des délinquants notoires faisant usage de la violence lors de manifestations sportives. En complément de cette banque de données nationales, la LMSI se verra enrichie, en vue de l'édition 2008 du Championnat d'Europe de football organisé en Suisse et en Autriche, de mesures préventives. Ces mesures permettront d'empêcher aux hooligans notoires de participer à des manifestations sportives.

L'interdiction de pénétrer dans un périmètre déterminé, la limitation de départ à l'étranger, l'obligation de se présenter à la police et une garde à vue de 24 heures au maximum contribueront à éviter des affrontements violents lors des manifestations sportives. Ces mesures devront être utilisées dans cet ordre croissant de sévérité. Une mesure plus sévère sera appliquée si la mesure précédente n'est pas respectée ou n'a aucune chance de l'être.

Validité limitée jusqu'à fin 2008

Au cours de la séance d'aujourd'hui, le Conseil fédéral a également pris connaissance des résultats de la consultation sur les mesures supplémentaires, qui s'est achevée le 24 juin 2005. Il ressort de celle-ci que les mesures proposées recueillent un large soutien, comme ce fut déjà le cas de la banque de données. Ces mesures, qui sont considérées comme indispensables à un bon déroulement de l'Euro 08, verront la validité de leurs bases légales limitée à fin 2008. Ainsi, les doutes exprimés par certains experts seront pris en compte quant à la compétence de la Confédération de statuer sur l'interdiction de pénétrer dans un périmètre déterminé, l'obligation de se présenter à la police et la garde à vue.

Le Conseil fédéral clarifiera, en temps utile, si les mesures en question peuvent être définitivement intégrées dans le droit fédéral, comme le souhaitent les cantons, ou reléguées au niveau du droit cantonal (p. ex. au moyen d'un concordat).»

Impressum

Rédaction	Julien Pellet Johanne Gurfinkiel
Supervision et coordination	Johanne Gurfinkiel
Iconographie	CICAD
Maquette et mise en page	Imagic SARL
Impression	Imprimerie Genevoise



Coordination intercommunautaire **contre l'antisémitisme** et la **diffamation**

40, rue du Stand – Case Postale 5020 – 1211 Genève 11

Tél. 022 321 48 78 – fax: 022 321 55 28 – cicad@cicad.ch – www.cicad.ch

© CICAD 2008